



Brussels, 27.4.2018
C(2018) 2458 final

COMMISSION IMPLEMENTING DECISION

of 27.4.2018

**adopting a Single Support Framework for European Union support to Algeria
for the period 2018-2020**

COMMISSION IMPLEMENTING DECISION

of 27.4.2018

adopting a Single Support Framework for European Union support to Algeria for the period 2018-2020

THE EUROPEAN COMMISSION,

Having regard to the Treaty on the Functioning of the European Union,

Having regard to Regulation (EU) No 232/2014 of the European Parliament and of the Council of 11 March 2014 establishing a European Neighbourhood Instrument for the period 2014-2020¹, and in particular Article 7 thereof,

Whereas:

- (1) Regulation (EU) No 232/2014 provides for Union assistance to be implemented through bilateral programmes, multi-country programmes and cross-border cooperation programmes.
- (2) In accordance with Article 5 of Regulation (EU) No 232/2014, the Union and the Member States shall coordinate their respective support programmes with the aim of increasing effectiveness and efficiency in the delivery of support and policy dialogue and preventing overlapping of funding, in line with the established principles for strengthening operational coordination in the field of external support and for harmonising policies and procedures.
- (3) In accordance with Article 3 of Regulation (EU) No 232/2014, the key point of reference for setting the priorities for Union support in Algeria are action plans or equivalent jointly agreed documents, except for the cases set out therein.
- (4) In accordance with Article 7 of Regulation (EU) No 232/2014, the Single Support Framework shall review progress made, set out the objectives and priorities for Union support, indicate expected results and set out the indicative level of funding expressed in the form of a range and broken down by priority.
- (5) In accordance with Articles 9(3) and 9(4)² of Council Decision (EU) No 427/2010 of 26 July 2010 establishing the organisation and functioning of the European External Action Service (EEAS), the national and regional indicative programmes are prepared jointly by the relevant services in the EEAS and in the Commission under the responsibility of the Commissioner responsible for European Neighbourhood Policy and Enlargement Negotiations and are submitted jointly with the High Representative for adoption by the Commission.
- (6) The Single Support Framework for EU support in Algeria for the period 2018-2020 should be adopted by the Commission on behalf of the European Union.
- (7) The measures provided for in this Decision are in accordance with the opinion of the committee established by Article 15 of Regulation (EU) No 232/2014,

¹ OJ L 77 15.3.2014, p. 44.

² OJ L 201, 3.8.2010, p. 30.

HAS DECIDED AS FOLLOWS:

Sole Article

The Single Support Framework for European Union support to Algeria for the period from 2018 to 2020 is hereby adopted on behalf of the European Union. The Single Support Framework is attached to this Decision.

Done at Brussels, 27.4.2018

For the Commission
Johannes HAHN
Member of the Commission

FR

**Programmation de l'Instrument européen de voisinage (IEV)
(2014-2020)**

**Cadre unique d'appui UE-Algérie
(2018-2020)**

Cadre unique d'appui 2018-2020

Algérie

Introduction

Placée 83^{ème} sur 188 pays dans l'indicateur de développement humain de Nations unies de 2016, l'Algérie est classée dans la catégorie « développement humain élevé ». Avec 4.270 USD/par habitant¹, elle est considérée un pays à revenu intermédiaire. Pays avec la superficie la plus grande d'Afrique, sa population de 41 millions d'habitants est surtout concentrée à moins de 250 km du littoral méditerranéen, au sud la population se faisant rare hormis quelques villes.

A présent, la diversification de l'économie et la stabilité dans le contexte sécuritaire régional sont autant d'enjeux pour le pays.

L'économie algérienne est marquée par une dépendance du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz), représentant 98% des exportations et 60% des recettes de l'état. Globalement et tous biens confondus, l'Algérie importe plus de 70% de sa consommation interne. La chute du prix des hydrocarbures depuis 2014 a constitué un choc important pour l'économie et les finances publiques. La poursuite des réformes de l'environnement des affaires est nécessaire afin de mettre en valeur tout le potentiel économique du pays, l'Algérie figurant à la 166^{ème} place sur 190 économies dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale pour 2018.

Dans ce contexte, les autorités algériennes ont placé la diversification de l'économie et l'augmentation de la production nationale parmi leurs priorités afin de réduire la dépendance extérieure et créer des emplois, notamment pour la jeunesse. Ainsi, le Plan d'action du Gouvernement de septembre 2017 identifie dans ses priorités la consolidation de la gouvernance, la diversification économique, le développement de l'économie numérique et la mise en œuvre du nouveau modèle économique de croissance. Cette vision implique également la promotion de la recherche et l'innovation pour améliorer la compétitivité des entreprises.

L'Algérie se trouve dans une région secouée par de facteurs d'instabilité: les crises en Libye et au Sahel, des mouvements terroristes, des trafics illicites (armes, stupéfiants, personnes) et la radicalisation. Sur ces fronts, l'Algérie joue un rôle salutaire pour renforcer la stabilité à la fois à travers des actions diplomatiques et de coopération et par la sécurisation de ses frontières. L'Algérie joue aussi un rôle important dans la protection civile pour l'appui aux capacités d'alerte précoce, de veille, de prévention, de préparation et de gestion des risques aussi au niveau transfrontalier. Dans ce contexte, le renforcement du développement socio-économique inclusif de l'Algérie contribuera précisément à améliorer sa capacité de résilience face aux facteurs d'instabilité régionaux.

1. Réponse de l'Union européenne

1.1 Les objectifs stratégiques de l'Union européenne dans sa relation avec l'Algérie

L'Accord d'association (2005) définit le cadre des relations entre l'UE et l'Algérie. Suite au réexamen de la Politique européenne de voisinage les deux parties ont approuvé en mars 2017 des Priorités communes de partenariat. Celles-ci se déclinent sur 5 volets : 1) Dialogue politique, gouvernance, Etat de droit et promotion des droits fondamentaux ; 2) Coopération, développement socio-économique inclusif, échanges commerciaux et accès au marché unique

¹ Source: Banque mondiale, données 2016

européen ; 3) Partenariat énergétique, environnement et développement durable ; 4) Dialogue stratégique et sécuritaire ; 5) Dimension humaine, migration et mobilité.

L'élaboration des Priorités a intégré les constats de l'Évaluation conjointe de la mise en œuvre de l'Accord d'association (approuvée en décembre 2016), notamment son volet commercial, l'appui à la diversification de l'économie et la promotion des investissements hors hydrocarbures. Elles tiennent également compte des orientations du Partenariat stratégique dans le domaine de l'énergie et du Dialogue énergétique. L'UE et l'Algérie ont également signé un accord de coopération scientifique et technologique.

Les Priorités s'inscrivent également dans la logique de la Stratégie globale de l'UE, notamment l'approche intégrée des politiques, la cohérence entre les politiques interne et externes de l'UE et le renforcement de la résilience.

1.2 Choix des secteurs d'intervention

Le choix des secteurs d'intervention pour la période 2018-20 est cohérent avec les enjeux de l'Algérie, la volonté des réformes affichée par ses autorités, les Priorités de Partenariat et les conclusions de l'évaluation de l'Accord d'Association. D'une manière générale, l'intervention de l'UE à travers les trois secteurs retenus visera globalement à soutenir le nouveau modèle de croissance économique et la diversification économique, dans le but d'un développement durable et inclusif. L'identification des différents secteurs prioritaires ne saurait masquer les liens entre eux, notamment leur contribution à la diversification de l'économie. En même temps, ce choix reflète l'impératif de se focaliser sur un nombre limité de secteurs d'envergure et de capitaliser sur les résultats de la coopération en cours ou venant de s'achever.

Le choix de ces secteurs d'intervention est également fondé sur **les acquis du Cadre d'appui unique pour la période 2014-17**. Ainsi, le choix du secteur 1) mentionné ci-dessous s'inscrit dans une ligne de continuité par rapport à la programmation précédente, où l'UE a cofinancé pour plus de 100 millions d'euros des actions visant la réforme de la Justice et la participation citoyenne, le marché du travail, et l'appui à la gestion et à la diversification économique. Le secteur 2) ci-dessous devra consolider les acquis du Programme de renforcement des acteurs de développement local/communes modèle (CapDel), en cours depuis janvier 2017. De même, le secteur 3) travaillera sur la base de la coopération déjà en cours en matière énergétique pendant la période 2014-17.

Secteur 1 - Gouvernance économique et appui à la diversification de l'économie – L'UE soutiendra les grands chantiers de la diversification économique et de la transition annoncée vers une « économie post-hydrocarbures ». Cela comprendra la poursuite de l'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'amélioration du climat des affaires et la diversification de l'économie (plus ouverte à l'initiative économique privée, facilitant les investissements et les échanges commerciaux mutuellement bénéfiques et dans le respect des engagements internationaux). D'ailleurs, avec un taux de chômage des jeunes estimé à 28,6% de la population active âgée de 15 à 24 ans², une réflexion approfondie s'impose sur l'employabilité et l'intégration des jeunes dans ce nouveau modèle économique.

Le choix de ce secteur est en lien avec les Priorités de Partenariat 1 (gouvernance), 2 (développement socio-économique inclusif) et 5 (causes profondes des migrations).

Secteur 2 - Dynamisation des territoires : Développement local et démocratie participative – La concrétisation des réformes économiques et de l'administration annoncées devrait s'accompagner des mesures adaptées d'accompagnement au niveau local, pour ancrer

² Rapport IDH 2016, Nations Unies

ces réformes dans les dynamiques socio-économiques de chaque territoire. Il s'agit d'une approche territoriale du développement et de la démocratie participative à laquelle l'UE peut contribuer avec sa longue expérience de politiques régionales axées sur la cohésion sociale. Cette approche cherchera également à rapprocher les populations locales de l'administration.

Le choix de ce secteur est en lien avec les Priorités de Partenariat 1 (gouvernance et Etat de droit), 2 (développement socio-économique inclusif) et 5 (causes profondes des migrations).

Secteur 3 - Energie, environnement et action climatique – L'Algérie est le 3^{ème} fournisseur de gaz à l'UE et le gaz est la principale source de revenus de l'Etat algérien. Le nouveau modèle algérien de croissance économique est intimement liée à la réussite, en parallèle, de la « transition énergétique » et à l'émergence de nouveaux schémas de production et de consommation visant à exploiter l'énorme potentiel de croissance des secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. En même temps, la transition énergétique permettra de mitiger les risques macro-économiques liés à la dépendance excessive des hydrocarbures et contribuera à réduire l'empreinte-carbone de l'Algérie, en ligne avec ses engagements internationaux.

Le choix de ce secteur est en lien avec les Priorités de Partenariat 2 (développement socio-économique inclusif) et 3 (environnement, énergie et développement durable), ainsi qu'avec le Partenariat énergétique stratégique.

Deux **enveloppes « transversales »** sont prévues: l'une dédiée au renforcement des capacités institutionnelles dans tous les domaines couverts par les Priorités du Partenariat et l'autre à l'engagement citoyen et l'inclusion sociale des jeunes.

L'UE veillera à ce que les actions financées contribueront aux « Objectifs de développement durable » des Nations unies³ et au « Plan d'action de l'UE sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes »⁴.

En vue de contribuer à la réalisation de ces objectifs, et en ligne avec le nouveau Consensus européen pour le Développement⁵, l'UE et ses Etats membres mettront en œuvre une approche fondée sur les droits, encourageant l'inclusion et la participation, la non-discrimination, l'égalité et l'équité, ainsi que la transparence et la responsabilité. Ils continueront à jouer un rôle essentiel pour ce qui est de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, sans distinction liée au lieu de résidence, à l'appartenance ethnique, au sexe, à l'âge, à un handicap, à la religion ou aux convictions, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au statut de migrant ou à d'autres facteurs.

2. Aperçu financier

L'allocation indicative bilatérale pour la période 2014 – 2020 est

- 221 000 000 – 270 000 000 EUR

L'allocation indicative bilatérale pour la période 2018-2020 est

- 108 000 000 - 132 000 000 EUR

³ L'Algérie participe également à l'Initiative pour le développement de l'Economie Bleue dans la Méditerranée Occidentale [COM (2018) 183], dont elle assume la coprésidence avec la France pour l'année 2018, et a signé la Déclaration de Malte MedFish4Ever pour une gestion durable des ressources halieutiques

⁴ *Plan d'action de l'UE sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes*, Document de travail conjoint Commission européenne – Service européen pour l'action extérieure, adopté le 21 septembre 2015

⁵ *The new European Consensus on development: "Our world, our dignity, our future"*, 7 juin 2017

Secteur prioritaire	Montants indicatifs	Pourcentage du budget total
Gouvernance économique et appui à la diversification de l'économie	43,2 – 52,8 millions EUR	40%
Dynamisation des territoires : développement local et démocratie participative	27 - 33 millions EUR	25%
Energie environnement et action climatique	16,2 – 19,8 millions EUR	15%
Appui complémentaire aux capacités institutionnelles	16.2 -19,8 millions EUR	jusqu'à 15%
Appui complémentaire à l'engagement citoyen et l'inclusion sociale des jeunes	5.4 – 6,6 millions EUR	jusqu'à 5%

De surcroît, les pays du voisinage peuvent bénéficier d'allocations supplémentaires à partir du programme faitier (umbrella). Ces crédits supplémentaires seront déterminés sur la base des progrès réalisés dans l'instauration d'une démocratie solide et durable et la mise en œuvre des réformes convenues qui contribuent à atteindre cet objectif.

L'Algérie est également éligible au soutien au titre d'un certain nombre d'autres instruments de l'UE, tels que l'instrument contribuant à la paix et la stabilité, l'aide humanitaire, l'instrument de partenariat, l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme, l'instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire, l'Assistance macro-financière, l'instrument de coopération au développement, les programmes thématiques et des actions extérieures au titre des programmes internes de l'UE, par exemple pour la recherche et l'innovation, de l'énergie, des transports et de l'éducation, jeunesse, culture et médias (en particulier Erasmus+ et Europe créative).

3. Soutien de l'Union européenne par secteur

3.1 Gouvernance économique et appui à la diversification de l'économie (40%)

3.1.1 Objectif général – Contribuer à la mise en œuvre du nouveau modèle de croissance équitable et durable, à savoir une économie moins dépendante des hydrocarbures et plus ouverte au rôle proactif des opérateurs économiques privés.

Objectifs spécifiques – Les actions dans ce secteur chercheront à consolider les avancées du Gouvernement algérien par rapport à trois objectifs clés : OS1 Promouvoir la mise en œuvre et l'actualisation du Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques et son alignement aux pratiques internationales; OS2 Améliorer le climat des affaires et contribuer aux efforts de diversification de l'économie hors hydrocarbures; et OS3 Promouvoir les nouvelles opportunités pour les petites et moyennes entreprises offertes par l'économie verte et circulaire.

En 2016 le Ministère des Finances s'est doté d'un « Plan stratégique de modernisation des finances publiques » avec plusieurs axes stratégiques : une préparation budgétaire repensée et enrichie ; une exécution budgétaire de la dépense mieux anticipée et mieux maîtrisée (avec un système d'information intégré adéquat) ; une gestion fiscale efficiente pour optimiser les recettes budgétaires ; une gestion douanière efficiente et modernisée ; la comptabilité en droits constatés comme instrument essentiel de pilotage de la gestion ; une gestion domaniale et du cadastre modernisée ; une gestion des ressources humaines positionnée en fonction

stratégique. Le Plan est une feuille de route interne sujette à révisions et mises à jour périodiques afin de prendre en compte les recommandations des évaluations financières tel que l'exercice PEFA 2017. Il garantit un cadrage stratégique des mesures et des services impliqués, tant à l'intérieur du Ministère des finances que dans les institutions sous sa tutelle.

L'OS1 consolidera les résultats de l'actuel programme Réforme des finances publiques UE REFIN et profitera des leçons retenues.

L'amélioration du climat des affaires est une condition indispensable pour assurer la diversification de l'économie et favoriser la modernisation de l'entreprise algérienne, en renforçant sa capacité de pénétration sur les marchés locaux, sa projection sur les marchés extérieurs et son attractivité vis-à-vis des partenaires étrangers, y compris dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation. La diversification de l'économie passe aussi par une politique commerciale qui, dans le respect des engagements internationaux, entre autres, soutient la modernisation du secteur manufacturier grâce à une liaison plus efficace avec les chaînes d'approvisionnement internationales.

3.1.2 Résultats attendus

En lien avec OS1:

- La gestion des finances publiques repose sur une administration numérique efficace et accessible aux citoyen(ne)s.
- La programmation financière repose sur des données statistiques complètes et fiables.
- La qualité des rapports d'exécution du Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publique suit les normes internationales.
- La transparence et le contrôle budgétaire sont exécutés selon les normes internationales.

En lien avec OS2:

- Un climat des affaires favorable, assorti de politiques et de normes sectorielles, pour le développement du secteur privé, le commerce et l'investissement, y compris, entre autres, par le biais de partenariats public-privé.
- Le développement et la modernisation des Petites et Moyennes Entreprises (PME) axé sur le renforcement des chaînes de valeur et la promotion d'approches novatrices (par exemple l'entrepreneuriat des jeunes, les incubateurs, les start-ups et l'accès au microcrédit).
- La capacité de la petite et moyenne entreprise / industrie alimentaire et agro-alimentaire de se positionner sur le « marché de qualité » est renforcée (production et marketing).
- La production de produits agricoles de base de qualité est soutenue (i.e. produits non transformés par l'industrie agroalimentaire comme, par exemple, des produits avec des labels de qualité / indication géographique tels que vin, huile d'olive, dattes, figues, oranges, etc.).
- Contribution à la formation de compétences et de normes d'accréditation adéquates pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail (y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels), en particulier chez les jeunes et les femmes.
- La capacité des opérateurs de la recherche et de la formation de répondre aux besoins et aux atteintes du contexte économique est renforcée.
- La politique commerciale, dans le respect des engagements internationaux, soutient le développement et la modernisation du tissu productif national.

En lien avec OS3:

- De nouvelles filières issues de l'économie verte, bleue et circulaire basées sur des activités de production durables et respectueuses de l'environnement seront identifiées pour développer les opportunités économiques créatrices d'emplois.
- Les PME s'engageant dans un processus de production respectueux de l'environnement seront soutenues.
- L'enseignement et la formation professionnels liés à l'industrie de l'énergie et de l'environnement (énergie propre, efficacité énergétique, gestion des déchets, etc.) seront soutenus.

3.1.3 Indicateurs

Les indicateurs qui mesureront les résultats mentionnés ci-avant sont détaillés dans le modèle de cadre d'intervention sectorielle en pièce jointe.

3.1.4 Coordination des donateurs et dialogue stratégique

Les questions relatives au cadre macro-économique, la gouvernance et la diversification de l'économie font l'objet de revue périodique au sein du groupe des conseillers commerciaux de l'UE et des Etats membres, qui alimente le dialogue stratégique mené avec le gouvernement. En outre, la Délégation de l'UE anime la coordination d'un groupe informel avec les Etats membres et le Bureau International du Travail (BIT) afin de discuter de l'intégration transversale de la thématique de l'employabilité et de l'adéquation de l'offre d'éducation et formation professionnelle aux besoins du marché du travail. Cette coordination compte avec l'appui technique de la Fondation européenne pour la formation (European Training Foundation – ETF)

3.1.5 Engagements financiers et stratégiques

Les objectifs spécifiques de ce secteur sont en cohérence avec le Plan d'action du gouvernement de septembre 2017, en particulier avec les axes consacrés à l'amélioration du climat des affaires. Cela comprend, entre autres, des engagements concernant la stabilisation du cadre juridique et réglementaire de l'activité économique, la levée des entraves et pesanteurs bureaucratiques, le soutien aux PME, et le développement des capacités en matière de normes et de laboratoires de contrôle industriels (amélioration de la qualité).

Par ailleurs, dans le "Nouveau modèle de croissance" le gouvernement vise à diversifier la production dans de secteurs où l'Algérie dispose d'avantages comparatifs naturels, et notamment les industries agro-alimentaires. L'objectif est de ne plus exporter de matières premières non transformées et capter une part de plus en plus importante de valeur ajoutée.

3.1.6 Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Le Plan d'action du Gouvernement pour 2015 – 2019 établit les priorités nationales qui sont traduites dans le budget annuel de chaque année. Le risque est que les projections d'investissement soient trop ambitieuses et ne soient donc pas atteintes. D'où l'importance de poursuivre le dialogue entre la Délégation et les autorités au niveau politique et technique.

3.2 Dynamisation des territoires : développement local et démocratie participative (25%)

3.2.1 Objectif général – Contribuer aux démarches de déconcentration et décentralisation reprises dans les orientations stratégiques du nouveau modèle économique.

Objectif spécifique – Les actions dans ce secteur chercheront à consolider les avancées du Gouvernement algérien par rapport à l'objectif clé de soutenir le rôle des acteurs locaux dans

l'impulsion de la démocratie participative et du développement économique inclusif et solidaire.

Ceci implique, par exemple, d'œuvrer pour améliorer l'attractivité des territoires vis-à-vis les investisseurs et la qualité des services à l'intention des citoyens et des entreprises installées sur les différents territoires, investir dans la valorisation des atouts locaux, favoriser les liens entre opérateurs économiques, universités et centres de recherche et formation, notamment pour encourager la création d'entreprise « start-up », etc.

Pour réussir, une telle dynamique devrait reposer sur des diagnostics territoriaux crédibles et sensibles aux questions d'équité sociale, accès des jeunes au marché du travail, égalité des chances entre femmes et hommes, gestion durable des ressources naturelles et respect de l'environnement. A cet égard, les autorités locales peuvent aussi bénéficier de l'appui de nombreuses associations souvent porteuses d'expertise et de pratiques d'intervention participatives et innovantes. Certaines de ces associations pourraient même évoluer jusqu'à devenir de vrais acteurs de l'économie solidaire (sous forme, par exemple, de très petite entreprise sociale).

Depuis plusieurs années, l'UE s'engage aux côtés des institutions algériennes nationales et locales dans la promotion du développement social, la création d'opportunités de formation/emploi pour les jeunes, la valorisation du patrimoine culturel, la promotion de pratiques durables dans l'agriculture, la pêche, l'industrie et la gestion des ressources en eau et la gestion intégrée des zones côtières et maritimes. Plusieurs programmes et projets dans ces domaines sont en cours de réalisation, et ils témoignent de l'importance que les deux parties attachent à l'inclusion sociale et au développement équilibré des régions.

L'appui de l'UE pourra réinvestir ce capital d'expériences dans un effort plus cohérent et moins dispersé visant le développement territorial intégré et inclusif, selon la formule du projet « CapDel ». D'ailleurs, le projet CapDel a su initier, autour du leadership du Ministère de l'Intérieur, une instance de coordination qui peut s'ouvrir aux autres partenaires techniques et financiers.

3.2.2 Résultats attendus

- Le lien de confiance entre les citoyen(ne)s et les administrations locales est consolidé et approfondi.
- Les capacités des autorités locales sont renforcées pour promouvoir la démocratie participative et le développement économique inclusif et solidaire.
- La capacité de la petite et moyenne entreprise / industrie locale de se positionner sur le « marché de qualité » est renforcée (production et marketing).
- La capacité des associations citoyennes et/ou coopératives de porter des projets contribuant à l'économie locale solidaire et inclusive est renforcée.

3.2.3. Indicateurs

Les indicateurs qui mesureront les résultats mentionnés ci-avant sont détaillés dans le modèle de cadre d'intervention sectorielle en pièce jointe.

3.2.4 Coordination des donateurs et dialogue stratégique

Le cadre de gouvernance intégrée multi-acteurs et multi-niveau en cours d'établissement à travers le programme pilote CapDEL sera renforcé et consolidé. La promotion du développement économique local intégré au processus de planification stratégique à l'échelle communale permettra aux autorités locales d'assurer des fonctions exécutives de coordination et de mise en œuvre des stratégies et plans locaux des wilayas. Le Ministère de l'Intérieur

pourra continuer à exercer son rôle fédérateur au niveau central et coordinateur des principaux bailleurs. Par ailleurs, une coordination informelle existe actuellement au sein du groupe des conseillers de coopération de l'UE, qui se réunit régulièrement pour assurer un suivi des interventions financées dans ce domaine.

3.2.5 Engagements financiers et stratégiques

Les objectifs spécifiques de ce secteur sont également en cohérence avec le Plan d'action du gouvernement de 2017, en particulier avec les axes consacrés à la poursuite de la modernisation de la gouvernance territoriale et administrative. L'objectif est de promouvoir le rôle économique des collectivités locales dans un sens large, y compris en les dotant d'instruments pour attirer d'investissements.

Cet axe d'intervention est en cohérence avec la volonté du gouvernement d'assumer le défi majeur de la diversification économique et de la démocratie participative. Cette vision cherche, d'une part, à renforcer la démocratie participative en l'orientant vers un impact concret en termes de création de revenus durables et, d'autre part, elle cherche à accélérer la diversification économique, en permettant de libérer le potentiel économique local.

3.2.6 Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Afin d'éviter le risque éventuel d'une mise en œuvre ralentie du processus de réforme engagé par l'Etat, notamment en termes de modernisation du service public et de décentralisation des services de l'Etat, il convient de mettre en place des structures de suivi technique et politique.

3.3 Energie, environnement et action climatique (15%)

3.3.1 Objectif général – Contribuer à mettre en avant la part des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour la réussite du nouveau modèle économique.

Objectif spécifique – Les actions dans ce secteur chercheront à consolider les avancées du Gouvernement algérien par rapport à l'objectif clé de favoriser la transition énergétique et écologique à travers notamment un partenariat public-privé renforcé sur l'économie verte et circulaire.

Face à la volatilité des prix des hydrocarbures, le gouvernement a entamé une « transition énergétique » basée sur une double stratégie : améliorer le « mix énergétique » du côté de la production et investir dans l'efficacité énergétique du côté de la consommation. Le « Programme national de développement des énergies renouvelables 2015 – 2030 » vise ainsi à atteindre une part des renouvelables de près de 27% de la génération d'électricité et de 37% de la capacité électrique installée (presque le double de la capacité électrique installée en 2014). Le volume de gaz naturel ainsi économisé atteindrait environ les 300 milliards de m³, soit un volume équivalent à 8 fois la consommation nationale de l'année 2014. En parallèle, le « Programme national d'efficacité énergétique 2015- 2030 », axé en priorité sur les secteurs de l'industrie, des bâtiments et du transport, vise à économiser 63 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) d'ici 2030, soit 40% de la production primaire actuelle ou 108% de la consommation nationale d'énergie. En outre, les économies de consommation d'hydrocarbures permettraient de disposer d'un excédent important pour l'exportation. Ces stratégies permettront aussi à l'Algérie d'atteindre sa contribution vis-à-vis des objectifs de l'Accord de Paris⁶ et plus spécifiquement, sa Contribution Prévue Déterminée au niveau national (réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 7%).

⁶ *Accord de Paris*, Conférence des Parties de la Convention-cadre sur les changements climatiques, Nations unies, 12 décembre 2015

L'appui de l'UE se poursuivra sur les réformes du cadre régulateur national aptes à améliorer l'attractivité du secteur pour les investisseurs et les opérateurs économiques privés, sur la promotion de mesures d'efficacité énergétique et la protection de l'environnement, et sur la diffusion de modèles et pratiques de participation citoyenne dans la mise en œuvre des politiques énergétiques au niveau local.

3.3.2 Résultats attendus

- Les modes de consommation économe en énergie et de production à base de sources d'énergie durables sont appliqués dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et du transport, conformément aux prescriptions du programme algérien d'efficacité énergétique 2015-2030.
- Soutien à la mise en œuvre du "Programme national des énergies renouvelables 2015-2030" par la mise en service de nouvelles unités de production (connectées au réseau et hors réseau), de mécanismes de financement incitatifs adaptés et avec un accent particulier sur la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de la gestion de leurs infrastructures.
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et stratégies nécessaires en matière de climat, de gestion durable des ressources naturelles, de protection de l'environnement et de renforcement de la biodiversité définies en particulier dans le cadre du plan d'action du gouvernement.

3.3.3 Indicateurs

Les indicateurs qui mesureront les résultats mentionnés ci-avant sont détaillés dans le modèle de cadre d'intervention sectorielle en pièce jointe.

3.3.4 Coordination des donateurs et dialogue stratégique

L'Allemagne anime un groupe de coordination sur l'environnement et le développement durable qui offre un cadre de concertation. La conception de la politique énergétique et sa gestion opérationnelle sont assurées par le Ministère de l'Énergie, y compris la coordination interinstitutionnelle entre les divers organismes placés sous sa tutelle. Des groupes de travail thématiques sur le gaz et les énergies renouvelables sont actifs dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat stratégique sur l'énergie entre l'UE et l'Algérie. Ces mêmes thématiques sont reprises dans les plateformes régionales qui existent sous le pilotage de l'Union pour la Méditerranée. La Délégation suit de très près les discussions nationales sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en participant aux événements publics organisés par le Ministère ou d'autres acteurs (ex. Forum des chefs d'entreprise).

3.3.5 Engagements financiers et stratégiques

La préservation de l'environnement et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables figurent dans le Plan d'action du Gouvernement de 2017 et dans le nouveau modèle de croissance économique. Cet engagement devrait se traduire dans un programme d'économie de l'énergie, dans l'adoption de normes d'efficacité énergétique, ainsi que dans la création d'entreprises de services énergétiques et d'une Agence d'efficacité et d'innovation énergétique.

3.3.6 Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Un risque éventuel serait que l'industrie algérienne ne soit pas en situation de se positionner sur les marchés nationaux des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. D'autres risques éventuels sont liés aux mécanismes de soutien des énergies renouvelables (qui pourraient se révéler insuffisants ou pas soutenables par le Fonds national des énergies renouvelables) ainsi que la faible implication du secteur privé et du secteur financier dans ce processus de transition.

Des études socioéconomique et sur les mesures commerciales contribueront à mieux cerner cette problématique. De même, d'une manière générale, le programme de diversification économique (PADICA) en cours ainsi que tout le secteur d'intervention 1 cité ci-dessus visent à améliorer l'environnement des affaires.

Concernant l'environnement, le risque existe que les enjeux environnementaux ne soient pas correctement communiqués et que l'accès à l'information reste faible. A cet égard, le gouvernement s'est engagé à réviser le cadre juridique dans des secteurs clés (gestion des déchets, action climatique, transition énergétique) pour assurer la protection environnementale et le développement durable. Il a également adopté un cadre de dépense à moyen terme visant notamment à renforcer l'action publique en cohérence avec les principes de préservation de l'environnement inscrits dans la nouvelle Constitution.

4. Appui complémentaire au renforcement des capacités institutionnelles

Dans tout secteur d'intervention, des mesures et activités visant à favoriser le développement des capacités des institutions partenaires seront mises en œuvre, tant au niveau de l'administration centrale que des collectivités locales, afin d'assurer une prise en charge efficace des projets et programmes de coopération, ainsi que l'appropriation et la pérennisation des résultats.

D'autres ressources pourront aussi être mobilisées pour financer des mesures additionnelles et complémentaires visant à accompagner la mise en œuvre des Priorités communes du Partenariat.

L'intérêt de l'Algérie pour la coopération avec l'UE se situe au niveau du transfert de savoir-faire à travers de l'assistance technique et de l'appui managérial aux réformes, ainsi que, entre autres, à l'encouragement de partenariats recherche/industrie capables de fournir de nouveaux produits à valeur ajoutée en développant davantage les synergies universités-entreprises.

Ces mesures seront conçues à partir de l'expérience du « Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A) » qui, depuis 2007, a notamment permis de familiariser un large nombre d'administrations nationales avec l'outil du « jumelage ». Dans la nouvelle programmation, toutefois, les jumelages seront ciblés et intégrés dès le début des actions sectorielles. Ils contribueront à l'appui aux stratégies d'appropriation et à la pérennisation des résultats par les institutions qui participent à la mise en œuvre des activités. Des dispositifs de pilotage seront mis en place pour veiller à l'orientation stratégique des jumelages et des autres programmes financés par l'UE. Le programme «P3A» a aussi permis d'utiliser des actions ciblées pour explorer de manière flexible et proactive de nouveaux domaines de coopération avant de s'engager sur des projets d'envergure – une caractéristique qu'il convient de préserver.

5. Appui complémentaire à l'engagement citoyen et l'inclusion des jeunes

En Algérie l'âge médian est de 27,6 ans. Toutefois, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) atteint le 28,6%, contre un taux de chômage total estimé à 10,5% de la population active. En outre, 34,9% de la population de plus de 25 ans a suivi un enseignement secondaire ou supérieur, mais 22,8% des jeunes ne vont ni à l'école ni au travail⁷. La jeunesse algérienne reste donc une source potentielle de richesse, esprit d'entrepreneuriat et innovation sociale à exploiter. Plusieurs actions financées par l'UE – dont la mise en œuvre s'étend à l'horizon 2020 – s'attaquent spécifiquement à l'adéquation entre le système de formation et les besoins du marché du travail, l'accompagnement à la création d'emploi et la prévention du décrochage scolaire, le renforcement des capacités des universités algériennes, la mobilité des

⁷ Source: Rapport développement humain (Nations unies), 2016

étudiants et personnels universitaires de et vers l'Europe, la mobilité des jeunes et travailleurs de la jeunesse hors enseignement scolaire.

La société civile sera intégrée dans la mise en œuvre des programmes sous les trois axes prioritaires définis et prendra en compte les conclusions opérationnelles du rapport "Analyses ciblées et recommandations d'intégration sectorielle de la société civile dans les priorités du partenariat EU-Algérie" effectué en août 2017.

En complément de ces actions, l'UE souhaite investir davantage sur la créativité et la participation citoyenne de la jeunesse, y compris la diaspora, afin de mettre en valeur sa contribution à la promotion de la richesse culturelle de l'Algérie, en lien avec les valeurs de la tolérance et de l'économie solidaire.

Les occasions et les espaces de dialogue avec les associations, les organisations professionnelles et la communauté d'affaires (associations de catégorie, patronat et syndicats, associations pour la protection des consommateurs) seront approfondis autant que possible, y compris par le biais d'un partenariat renforcé avec le Conseil national économique et social (CNES). D'autres exemples de collaboration qui pourront être reconduits concernent le soutien au Centre de ressources pour les organisations de la société civile (CROSC) et l'entente avec le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE).

Annexes

Cadre des secteurs d'intervention

Calendrier indicatif des engagements

Annexe 1 : Cadre des Secteurs d'Intervention⁸

SECTEUR 1/ Gouvernance économique et appui à la diversification de l'économie		
Objective Spécifique.1. Promouvoir la mise en œuvre et l'actualisation du Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publique (PSMFP) et son alignement aux pratiques internationales.		
Résultats attendus	Indicateurs	Source de vérification / collecte de données
a) La gestion des finances publiques repose sur une administration numérique efficace et accessible aux citoyen(ne)s	<ul style="list-style-type: none"> • Le système informatique de la gestion des finances publiques est utilisé dans la mise en œuvre de la loi Organique des Finances publiques (OLPF) • Taux d'utilisation de la nouvelle nomenclature budgétaire dans les Ministères. • Taux d'actualisation de la structure de programmes des ministères • Taux d'utilisation du Système Inter Gouvernemental de Budgétisation (SIGBUD) • Taux d'informatisation des procédures internes 	Rapports budgétaire nationaux. Système de suivi (monitoring) des programmes et projets
b) La programmation financière repose sur des données statistiques complètes et fiables	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions spécifiques menées au bénéfice de l'institution statistique nationale (Office National des Statistique, agence sous tutelle du Ministère des Finances) avec le soutien de l'UE – <i>ventilé par typologie</i> • Nombre d'études menées en appui à la formulation et à la mise en œuvre de politiques 	Système de suivi (monitoring) des programmes et projets

⁸ Les résultats, indicateurs et moyens de vérification présentés dans cette annexe sont indicatifs. Ils seront précisés dans les documents d'action correspondants qui seront élaborés chaque année pour adoption par la Commission. Les lignes de base et les objectifs seront définis au cours de la phase initiale des différents programmes.

	nationales sectorielles avec le soutien de l'UE – ventilé par typologie, secteur et ministère de tutelle	
<p>c) La qualité des rapports d'exécution du Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publique suit les normes internationales.</p> <p>La transparence et le contrôle budgétaire sont exécutés selon les normes internationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production des rapports budgétaires et leur publication. • Nombre de « budgets citoyens » (nationaux ou locaux) produits avec le soutien de l'UE – ventilé par typologie 	<p>L'indice d'ouverture du budget (OBI – open budget index) du Partenariat international sur le budget (International Budget Partnership) : https://www.internationalbudget.org</p> <p>Système de suivi (monitoring) des programmes et projets</p>
Objective Spécifique.2 Améliorer le climat des affaires et contribuer aux efforts de diversification de l'économie hors hydrocarbures		
Résultats attendus	Indicateurs	Source de vérification / collecte de données
<p>a) Un climat des affaires favorable, assorti de politiques et de normes sectorielles, pour le développement du secteur privé, le commerce et l'investissement, y compris, entre autres par le biais de partenariats public-privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Facilité de faire des affaires • % de contribution du secteur hors hydrocarbures au PIB et à l'emploi • Volume des échanges commerciaux internationaux hors hydrocarbures – ventilé par pays d'origine/destination et secteur. • Volume des investissements directs étrangers – ventilé par pays d'origine et secteur • Nombre d'entreprises ayant un partenaire étranger en 2018-2020 	<p>Rapport « Facilité de faire des affaires » (Doing Business) de la Banque mondiale http://français.doingbusiness.org/</p> <p>Ministère des Finances : http://www.mf.gov.dz/</p> <p>Office National des Statistiques (agence sous tutelle du Ministère des Finances) : http://www.ons.dz/</p> <p>World Investment Report de l'UNCTAD : http://unctad.org/wir</p>

<p>b) Le développement et la modernisation des Petites et Moyennes Entreprises (PME) axé sur le renforcement des chaînes de valeur et la promotion d'approches novatrices (par exemple l'entrepreneuriat des jeunes, les incubateurs, les start-ups et l'accès au microcrédit).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles PME's créées en 2018-2020 (total) – <i>ventilé par sexe et âge du chef(f) d'entreprise</i> • Pourcentage de nouveaux emplois créés par les PME's 	<p>Statistique Nationale</p>
<p>c) La capacité de la petite et moyenne entreprise / industrie alimentaire et agro-alimentaire de se positionner sur le « marché de qualité » est renforcée (production et marketing)</p> <p>d) La production de produits agricoles de base de qualité est soutenue (i.e. produits non transformés par l'industrie agroalimentaire comme, par exemple, des produits avec des labels de qualité / indication géographique tels que vin, huile d'olive, dattes, figues, oranges, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de filières renforcées avec le soutien de l'UE – <i>ventilé par région</i> • Nombre de « produits du terroir » ayant reçu une labellisation internationale avec le soutien de l'UE – <i>ventilé par typologie de produit, typologie de label et région</i> • Nombre d'actions « services conseil rural » mené avec le soutien de l'UE – <i>ventilé par typologie (technique ou entrepreneurial) et région</i> • Nombre d'entreprises et organisations professionnelles ayant bénéficié d'actions « services conseil rural » mené avec le soutien de l'UE – <i>ventilé par typologie (technique ou entrepreneurial), secteur d'activité économique et région</i> • Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions « services conseil rural » mené avec le soutien de l'UE – <i>ventilé par sexe, typologie (technique ou entrepreneurial) et région.</i> 	<p>Système de suivi (monitoring) des programmes et projets</p>

e) Contribution à la formation de compétences et de normes d'accréditation adéquates pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail (y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels), en particulier chez les jeunes et les femmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'écoles techniques et professionnelles soutenues. • % de jeunes et femmes ayant trouvé un emploi en lien à leur formation 	Statistique Nationale
f) La capacité des opérateurs de la recherche et de la formation de répondre aux besoins et aux atteintes du contexte économique est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements universitaires et de recherche impliqués dans la mise en œuvre de projets de développement local avec le soutien de l'UE – ventilé par secteur et région 	Système de suivi (monitoring) des programmes et projets
g) La politique commerciale, dans le respect des engagements internationaux, soutient le développement et la modernisation du tissu productif national.	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur des échanges commerciaux internationaux Algérie – reste du Monde (y compris UE) • Valeur des échanges commerciaux Algérie – reste du Monde (y compris UE) en intrants destinés à la production industrielle 	Statistique Nationale Eurostat
Objectif Spécifique 3: Promouvoir les nouvelles opportunités pour les petites et moyennes entreprises offertes par l'économie verte et circulaire		
Résultats attendus	Indicateurs	Source de vérification / collecte de données
a) De nouvelles filières issues de l'économie verte, bleue et circulaire seront identifiées pour développer les opportunités économiques créatrices d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Types de nouveaux marchés, activités rémunératrices clairement identifiées et nombre d'emplois créés. 	Statistique Nationale Système de suivi (monitoring) des programmes et projets

b) Les PME s'engageant dans un processus de production respectueux de l'environnement seront soutenus.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PME's soutenues. 	Statistique Nationale Système de suivi (monitoring) des programmes et projets
c) Enseignement et formation professionnels liés à l'industrie de l'énergie et de l'environnement (énergie propre, efficacité énergétique, gestion des déchets, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • % d'établissements formés ayant appliqués les procédures de l'énergie et de l'environnement. 	Statistique Nationale Système de suivi (monitoring) des programmes et projets
<p>SECTEUR 2 : Dynamisation des territoires : développement local et démocratie participative</p> <p>Objective Spécifique 1 : Soutenir le rôle des acteurs locaux dans l'impulsion de la démocratie participative et du développement économique inclusif et solidaire</p>		
Résultats attendus	Indicateurs	Source de vérification / collecte de données
a) Le lien de confiance entre les citoyen(ne)s et les administrations locales est consolidé et approfondi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans de développement élaborés au niveau local avec une méthodologie participative avec le soutien de l'UE – <i>ventilé par typologie, secteur et région</i> 	Système de suivi (monitoring) des programmes et projets
b) Les capacités des autorités locales sont renforcées pour promouvoir la démocratie participative et le développement économique inclusif et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'autorités locales ayant bénéficié d'actions d'accompagnement menées avec le soutien de l'UE 	Système de suivi (monitoring) des programmes et projets
c) La capacité de la petite et moyenne entreprise / industrie locale de se positionner sur le « marché de qualité » est	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises et organisations professionnelles ayant bénéficié d'actions d'accompagnement menées avec le soutien de 	Système de suivi (monitoring) des programmes et projets

renforcée (production et marketing)	<p>l'UE – ventilé par typologie (<i>technique ou entrepreneurial</i>), secteur d'activité économique et région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions d'accompagnement menées avec le soutien de l'UE – ventilé par sexe, typologie (<i>technique ou entrepreneurial</i>), secteur d'activité économique et région • Nombre d'artisan(e)s ayant participé à des salons/expositions internationaux avec le soutien de l'UE – ventilé par sexe et pays où le salon se déroule 	
d) La capacité des associations citoyennes et/ou coopératives de porter des projets contribuant à l'économie locale solidaire et inclusive est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives locales mutualisées à d'autres échelons ou dans d'autres districts • Nombre de projets associatifs ayant bénéficié du soutien financier de l'UE – ventilé par secteur et région • Nombre d'associations ou coopératives ayant bénéficié de formation et accompagnement avec le soutien de l'UE (en dehors des services conseil rural) – ventilé par typologie (<i>citoyenne ou professionnelle</i>), secteur et région • Nombre de personnes ayant bénéficié de formation et accompagnement avec le soutien de l'UE (en dehors des services conseil rural) – ventilé par secteur et région • Nombre d'associations ayant conclu un accord avec les administrations locales pour la prestation de services à caractère socio-éducatif et/ou socio-sanitaire avec le soutien 	Système de suivi (monitoring) des programmes et projets

	de l'UE – ventilé par secteur et région	
SECTEUR 3 : Energie, environnement et action climatique		
Objective Spécifique.1 / Favoriser la transition énergétique et écologique à travers notamment un partenariat public-privé renforcé sur l'économie verte et circulaire.		
Résultats attendus	Indicateurs	Source de vérification / collecte de données
<p>a) Les modes de consommation économe en énergie et de production à base de sources d'énergie durables sont appliqués dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et du transport, conformément aux prescriptions du programme algérien d'efficacité énergétique 2015-2030.</p> <p>b) Soutien à la mise en œuvre du "Programme national des énergies renouvelables 2015-2030" par la mise en service de nouvelles unités de production (connectées au réseau et hors réseau), de mécanismes de financement incitatifs adaptés et l'amélioration de la gestion des infrastructures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bâtiments publics, entreprises privées et logements se conformant à la réglementation thermique des bâtiments (RTB) • Elaboration et adoption d'un "building code" algérien • Nombre d'entreprises industrielles ayant intégré des modes de production et de consommation durables, y compris en matière d'énergie • Nombre de dossiers en cours relevant du Fonds National pour la maîtrise de l'Energie et pour les Énergies Renouvelables et de la Cogénération (FNERC) • Accroissement à l'échelle nationale de la capacité de production électrique et thermique à base de sources renouvelables • Nombre d'administrations locales ayant adhéré à la « Convention des Maires pour le 	<p>Publication sur la RTB du Ministère de l'Energie</p> <p>Centre national des technologies plus propres (agence sous tutelle du Ministère de l'environnement) : http://www.cntppdz.com/</p> <p>Ministère de l'Industrie et Rapports du FNERC</p> <p>Rapport des opérateurs publics du secteur (OS, GRTE, SKTM, SONELGAZ, CREG)</p> <p>http://www.conventiondesmaires.eu/index_fr</p>

<p>c) Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et stratégies nécessaires en matière de climat, de gestion durable des ressources naturelles, de protection de l'environnement et de renforcement de la biodiversité définies en particulier dans le cadre du plan d'action du gouvernement.</p>	<p>climat et l'énergie » avec le soutien de l'UE et ayant mis en œuvre leur SECAP (Sustainable Energy and Climate Action Plan) – <i>ventilé par région</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, mises en œuvre dans le cadre du Plan National Climat, du Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) et la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) • Amélioration de l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne la réduction des émissions des gaz à effet de serre, et l'adaptation aux changements climatiques. 	<p>.html</p> <p>Rapports du Ministère de l'Environnement</p> <p>Rapports du Ministère de l'Environnement</p>
---	---	--

Annexe 2. Calendrier indicatif des engagements⁹

	Dotation indicative	2018	2019	2020
Secteur d'intervention 1 - Gouvernance économique et appui à la diversification de l'économie <i>Promouvoir la mise en œuvre et l'actualisation du Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publique (PSMFP) et son alignement aux pratiques internationales</i> <i>Améliorer le climat des affaires et contribuer aux efforts de diversification de l'économie hors hydrocarbure</i> <i>Nouvelles opportunités pour les Petites et Moyennes entreprises offertes par l'Economie verte et circulaire</i>	40%	X		
Secteur d'intervention 2 - Dynamisation des territoires : développement local et démocratie participative <i>Soutenir le rôle des acteurs locaux dans l'impulsion de la démocratie participative et du développement économique inclusif et solidaire</i>	25%	X		
Secteur d'intervention 3 - Energie, environnement et action climatique <i>Favoriser la transition énergétique et écologique à travers notamment un partenariat public-privé renforcé</i>	15%			X
Appui complémentaire au renforcement des capacités institutionnelles	15%	X		
Appui complémentaire à la société civile	5%		X	

⁹ Ce calendrier est seulement indicatif. Les engagements et le timing seront définis dans le cadre de l'exercice de programmation entre la Délégation de l'UE et les autorités algériennes.